

56, boulevard Dacia
Secteur 2, Bucarest
020061 (Roumanie)
Téléphone: +40 (0)31 809 2739
Téléphone: +40 (0)74 520 2739
Fax: +40 (0)31 805 7739
E-mail: office@apex-team.ro

Sommaire :

- Procédure d'enregistrement des contrats conclus avec les non-résidents
- Nouveau formulaire 097 pour le système de la TVA à l'encaissement – quand se dépose-t-il et par qui ?
- Réenregistrement à la TVA après l'annulation de l'enregistrement
- Formulaire unique de l'UE pour déclarer le numéraire à la frontière communautaire
- Suspension de la nécessité de certifier la déclaration annuelle d'impôt par un conseiller fiscal
- Réglementations comptables conformes aux IFRS pour les sociétés dont les valeurs mobilières font l'objet des transactions sur un marché réglementé
- Taux de change pour les accises en 2013
- Formulaire 600 pour déclarer le revenu assuré dans le système public d'assurances retraite
- Changements apportés à l'ordre de solder les dettes budgétaires
- Informations obligatoires à mentionner sur les documents/le site de la société
- Catégories de revenus pour lesquels la CASS est due
- Manuel des procédures comptables de la société
- Taux de changes de clôture - octobre 2012
- Agenda novembre 2012
- Indicateurs sociaux

Chers clients, partenaires ou lecteurs des bulletins d'informations APEX Team

APEX Team fête en ce mois de novembre ses 8 ans. 8 ans de professionnalisme et de dévouement à nos clients.

Nous sommes dans une évolution positive soutenue qui est confirmée également par les trophées accordés à l'équipe APEX par le corps professionnel CECCAR.

Récemment APEX Team a reçu l'accréditation « ACCA Approved Employer – Platinum Level », le plus haut niveau d'accréditation ACCA, au même palier avec des sociétés du Big Four Groupe et d'autres multinationales. Cette accréditation vient suite aux importants efforts faits par APEX Team d'investir sans cesse dans la formation de ses consultants et de les soutenir à suivre les cours ACCA, et au grand budget dédié à ces activités.

Nous investissons en nous-mêmes et nous sommes également investis avec la confiance de plus de 300 clients. Nos plans de développement visent le qualificatif d'excellence en services et en attitude pour nos clients.

8 années
d'existence



mot clé: à votre service

comptabilité et gestion de la paie, rapports financiers, conseil fiscal
et pour le développement d'affaires, nos services sont toujours d'une très haute qualité

ORDRE 1400 du 21 septembre 2012 concernant la procédure d'enregistrement des contrats/documents conclus entre des personnes morales roumaines, personnes physiques résidentes, ainsi que les établissements permanents en Roumanie appartenant aux personnes morales étrangères et des personnes morales étrangères ou des personnes physiques non-résidentes (MO 695/2012)

L'ordre remplace les dispositions antérieures prévues dans l'Ordre du Président de l'ANAF 2.310/2007 concernant la procédure d'enregistrement des contrats conclus entre des personnes morales roumaines et personnes morales étrangères ou des personnes physiques non-résidentes.

Le présent ordre met à jour la procédure d'enregistrement des contrats conclus avec les non-résidents par rapport aux dispositions du Code Fiscal modifiées dans ce sens à compter du 1^{er} janvier 2012.

Nous rappelons que les personnes morales roumaines, les personnes physiques résidentes ainsi que les établissements permanents en Roumanie appartenant aux personnes morales étrangères ont l'obligation d'enregistrer les contrats/documents juridiques conclus avec des personnes morales étrangères ou des personnes physiques non-résidentes qui exercent sur le territoire de la Roumanie des prestations de services tels que les travaux de construction, de montage, des activités de surveillance, de conseil et d'assistance technique ainsi que toute autre prestation de services générant des revenus imposables. La procédure antérieure stipulait seulement l'enregistrement des contrats qui pouvaient constituer un établissement permanent en Roumanie.

Lorsqu'un contrat n'est pas conclu par écrit, ce sont les documents qui justifient les prestations effectives de services sur le territoire de la Roumanie qui doivent être enregistrés: des situations de travaux, des procès verbaux, des rapports de travail, des études de faisabilité, des études de marché ou tout autre document correspondant.

Les contrats/ documents conclus pour des activités exercées en dehors du territoire de la Roumanie ne font pas l'objet de l'enregistrement.

L'enregistrement des contrats/documents justifiant les prestations effectives de services sur le territoire de la Roumanie se fait en déposant auprès des autorités fiscales "La déclaration d'enregistrement des contrats/ documents justifiant les prestations effectives de services sur le territoire de la Roumanie, initiaux/avenants (connexes), conclus avec des personnes morales étrangères ou des personnes physiques non-résidentes" code MFP 14.13.01.40/n, sans être accompagnée par les documents prouvant les informations inscrites dans la déclaration. Cet élément représente une nouveauté dans la procédure car il prend en considération la confidentialité des informations inscrites dans les contrats commerciaux. La déclaration se dépose pour chaque contrat ou chaque document justifiant les prestations effectives des services effectués sur le territoire de la Roumanie dans un délai de 30 jours à compter de la date de signature des contrats ou de la date d'issue de tout document prévu par la loi. Dans le cas où les informations initialement déclarées subissent des modifications, celles-ci doivent être déclarées dans un délai de 30 jours à compter de la date où elles ont eu lieu, en déposant une déclaration rectificative.



Le non-accomplissement de l'obligation d'enregistrement des contrats/documents justifiant les prestations effectives de services sur le territoire de la Roumanie sera sanctionné par une amende entre 500 et 1.000 lei pour les personnes physiques, et entre 1.000 et 5.000 lei pour les personnes morales, selon les dispositions de l'article 219 alinéa (2) lettre d) du Code de Procédure Fiscale.

Le présent ordre est en vigueur à compter de la date de sa publication, à savoir le 10 octobre 2012.

ORDRE 1529 du 10 octobre 2012 pour approuver le modèle et le contenu du formulaire (097) "Notification concernant l'application/l'arrêt de l'application du système de la TVA à l'encaissement" (MO 707/2012)

L'ordre approuve le modèle et le contenu du formulaire (097) "Notification concernant l'application/l'arrêt de l'application du système de la TVA à l'encaissement", formulaire nécessaire pour notifier l'entrée ou la sortie du système de la TVA à l'encaissement, système présenté en détail dans le bulletin d'informations APEX Team 9/2012.

Qui a l'obligation de déposer la notification?

les personnes imposables dont le chiffre d'affaires réalisé dans la période 1 octobre 2011 - 30 septembre 2012 y inclus ne dépasse pas le seuil de 2.250.000 lei et qui appliqueront le système de la TVA à l'encaissement à compter du 1^{er} janvier 2013.

Date limite du dépôt: 25 octobre 2012

les personnes imposables qui s'enregistrent au regard de la TVA selon l'article 153 alinéa (1) du Code Fiscal dans la période 1 octobre 2012 - 31 décembre 2012 et dont le chiffre d'affaires réalisé entre la date d'enregistrement au regard de la TVA et la fin de l'année 2012 ne dépasse pas le seuil et qui appliqueront le système de la TVA à l'encaissement à compter du premier jour de la deuxième période fiscale de l'année 2013.

Date limite du dépôt: 25 janvier 2013

les personnes imposables réenregistrées au regard de la TVA selon l'article 153 alinéa (9[^]) du Code Fiscal (réenregistrement après la procédure d'annulation de l'enregistrement) dans la période entre 1 octobre 2012 - 31 décembre 2012 et dont le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année 2012 dans la période où elles ont été enregistrées au regard de la TVA selon l'article 153 du Code Fiscal ne dépasse pas le seuil et qui appliqueront le système de la TVA à l'encaissement à compter du premier jour de la deuxième période fiscale de l'année 2013;

Date limite du dépôt: 25 janvier 2013

les personnes imposables dont le chiffre d'affaires réalisé dans l'année précédente ne dépasse pas le seuil et qui appliqueront le système de la TVA à l'encaissement à compter du premier jour de la deuxième période fiscale de l'année suivant celle où le seuil n'a pas été dépassé.

Date limite du dépôt: 25 janvier de l'année suivante

les personnes imposables enregistrées à la TVA qui appliquent le système de la TVA à l'encaissement et qui au cours de l'année dépassent le seuil du chiffre d'affaires de 2.250.000 lei. Celles-ci appliqueront le système jusqu'à la fin de la période fiscale suivant celle où le seuil a été dépassé.

Date limite du dépôt: 25 y inclus du mois suivant la période fiscale où le seuil a été dépassé.

Les personnes imposables qui appliqueront le système de la TVA à l'encaissement à compter du 1^{er} janvier 2013 du fait que le chiffre d'affaires réalisé entre 1 octobre 2011 - 30 septembre 2012 n'as pas dépassé le seuil, pour l'année 2013 n'appliquent pas les dispositions concernant le seuil du chiffre d'affaires réalisé dans l'année précédente, à savoir ne prennent pas en considération les opérations réalisées après le 1^{er} octobre 2012 pour déterminer le seuil pour l'année 2012, ces personnes imposables étant tenues à déposer la notification jusqu'au 25 octobre 2012.

Attention à l'application du syntagme „chiffre d'affaires”!

Le chiffre d'affaires pour le calcul du seuil de 2.250.000 Ron inclut:

- la valeur totale des livraisons de biens et des prestations de services taxables et/ou exonérées de TVA avec droit de déduction ;
- la valeur des opérations résultant des activités économiques dont le lieu de la livraison/prestation est considéré à l'étranger, selon les articles 132 et 133.

Par conséquent il est à retenir que dans le calcul du chiffre d'affaires ne sont pas prises en considération seulement les transactions comptabilisées dans la groupe des comptes 70. Les ventes d'immobilisations, les acomptes facturés aux clients ainsi que les livraisons envers soi même inscrits dans la déclaration de TVA sont à rajouter.

Qui ne dépose pas le formulaire 097?

Ne sont pas tenues à déposer le formulaire :

- les personnes imposables qui s'enregistrent au regard de la TVA à compter du 1^{er} janvier 2013 car elles sont enregistrées d'office par les autorités fiscales dans le Registre des personnes imposables

Formulaire 097 pour le système de la TVA à l'encaissement – situations et délais de dépôt

qui appliquent le système de la TVA à l'encaissement, à la date de leur enregistrement à la TVA;

- les personnes imposables dont le chiffre d'affaires de la période 1 octobre 2011 - 30 septembre 2012 calculé selon les dispositions de l'article 134² alinéa (3) lettre a) du Code Fisca, dépasse le seuil de 2.250.000 lei;
- les personnes imposables qui ont appliqué le système de la TVA à l'encaissement dans l'année précédente et qui continuent de l'appliquer suite au fait que le chiffre d'affaires de l'année calendaire précédente n'a pas dépassé le seuil de 2.250.000 lei.

Le formulaire 097 peut se procurer directement dans les unités fiscales territoriales ou peut être téléchargé sur le site de l'ANAF.

APEX Team met à votre disposition le formulaire en format WORD modifiable que vous pouvez télécharger à l'adresse: <http://www.apex-team.ro/Files/097.doc>

ORDRE 1436 du 28 septembre 2012 pour approuver la Procédure d'enregistrement par demande au regard de la TVA, selon les dispositions de l'article 153 alinéa 9¹ lettres b)-d) de la Loi 571/2003 sur le Code Fiscal et pour approuver le modèle et le contenu de certains formulaires (MO 688/2012)

L'ordre approuve la procédure de réenregistrement au regard de la TVA, à la demande du contribuable, dans la situation de l'annulation de l'enregistrement par l'ANAF, pour les situations prévues à l'article 153 alinéa (9) lettres a)-e). Ces situations font référence à:

la déclaration d'inactivité du contribuable ou l'entrée en inactivité temporaire;

- L'inscription d'infractions dans le casier judiciaire des associés/gérants ou de la personne imposable;
- Le non-dépôt au cours d'un semestre calendaire d'aucune déclaration de TVA (pour les contribuables dont la période fiscale est le mois ou le trimestre)
- L'absence d'acquisitions de biens/de services ou de livraisons de biens/prestations de services dans les déclarations de TVA soumises au cours de 6 mois ou de 2 trimestres consécutifs (selon la période fiscale).

Ont été approuvés le modèle et le contenu des formulaires:

- "Demande d'enregistrement au regard de la TVA selon l'article 153 alinéa (9¹) lettre b)-d) de la Loi 571/2003 sur le Code Fiscal avec les modifications et amendements ultérieurs (099)"
- "Décision concernant l'enregistrement au regard de la TVA selon l'article 153 alinéa (9¹) lettre b)-d) de la Loi 571/2003 sur le Code Fiscal avec les modifications et amendements ultérieurs"
- "Décision concernant le refus de la Demande d'enregistrement au regard de la TVA selon l'article 153 alinéa (9¹) lettre b)-d) de la Loi 571/2003 sur le Code Fiscal avec les modifications et amendements ultérieurs".

L'enregistrement au regard de la TVA de la personne imposable selon les conditions de l'article 153 alinéa (9¹) du Code Fiscal est considéré valable à compter de la date de communication de la décision d'approbation de l'enregistrement au regard de la TVA.

ORDRE 2028 du 19 septembre 2012 pour établir le formulaire unique de l'Union Européenne utilisé pour déclarer le numéraire à la frontière communautaire (MO 693/2012)

L'ordre approuve le formulaire unique de l'Union Européenne utilisé pour déclarer le numéraire à la frontière communautaire selon l'article 156 alinéa (3) du Règlement d'application du Code Douanier de la Roumanie et selon le Règlement (CE) 1889/2005 du Parlement Européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur le contrôle du numéraire à l'entrée ou à la sortie de la Communauté.

L'obligation de déclarer le numéraire à l'entrée ou à la sortie de l'Union Européenne fait partie de la stratégie de l'Union Européenne de prévenir le blanchiment de l'argent et de combattre le financement du terrorisme dans les états membres qui ont l'obligation de déclarer les mouvements de numéraire à l'intérieur de l'UE.

Vous êtes tenu à remplir ce formulaire à l'entrée et à la sortie de l'Union Européenne avec 10.000 EUR ou plus en numéraire (ou l'équivalent dans d'autres devises).

LOI 162 du 4 octobre 2012 pour approuver l'Ordonnance du Gouvernement 2/2012 pour modifier et amender l'Ordonnance du Gouvernement 92/2003 sur le Code de Procédure Fiscale (MO 691/2012)

La loi approuve l'OG 2/2012 pour modifier le Code de Procédure Fiscale.

La loi suspend également la nécessité de certifier les déclarations fiscales annuelles des contribuables personnes morales par un conseiller fiscal jusqu'au 1er janvier 2014.

LOI 177 du 18 octobre 2012 pour modifier l'article 34 alinéa (5) lettre b) de la Loi 571/2003 sur le Code Fiscal (MO 712/2012)

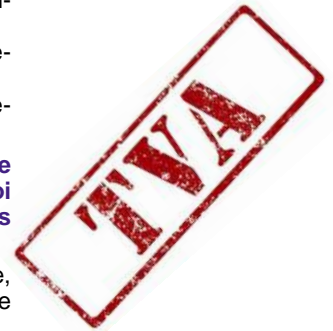
La loi modifie la lettre b) de l'alinéa (5) de l'article 34 du Code Fiscal.

Ainsi les entreprises qui perçoivent principalement des revenus de la culture des pommes de terre sont ajoutées à la catégorie de contribuables dont les revenus proviennent principalement de la culture des céréales, des plantes techniques, de la cultures des fruits, de la viticulture, étant tenues à déclarer et à payer l'impôt sur le bénéfice annuellement jusqu'au 25 février y inclus de l'année suivante celle pour laquelle l'impôt est calculé.

ORDRE 1286 du 1 octobre 2012 pour approuver les Réglementations comptables conformes aux IFRS, qui s'adressent aux sociétés commerciales dont les valeurs mobilières sont admises pour transaction sur un marché réglementé (MO 687/2012)

INFO – Taux de change pour le calcul des accises en 2013

Le taux de change valable pour le calcul des accises en 2013 est de 4,5223 RON/EURO conformément à la cotation annoncée par la Banque Centrale Européenne. Pour appel le taux de change appliqué en 2012 a été de 4,3001 RON/EURO. Par suite le taux de change en 2013 sera supérieur de 5,16 %.



**Quelle est la
procédure de
réenregistrement
à la TVA après
l'annulation du
code de TVA ?**



Selon le Code Fiscal le niveau des accises est arrêté par la conversion des montants exprimés en Euro en RON au taux de change annoncé par la BCE le premier jour ouvré du mois d'octobre de l'année précédente.

INFO – Le formulaire 600 „Déclaration concernant le revenu assuré dans le système public d'assurance retraite”.

Obligation

Le formulaire 600 „Déclaration concernant le revenu assuré dans le système public d'assurance retraite” est à remplir et à déposer par les catégories suivantes de contribuables:

- entrepreneurs titulaires d'une entreprise individuelle;
- membres de l'entreprise familiale;
- personnes ayant le statut de personne physique autorisée pour exercer des activités économiques;
- personnes qui obtiennent des revenus de professions libérales;
- personnes qui perçoivent des revenus de droits de la propriété intellectuelle pour lesquels l'impôt sur le revenu est déterminé sur la base des données de la comptabilité en partie simple;

Les personnes qui sont assurées dans le système public d'assurance retraite selon l'article 6 alinéa (1) point I lettre a) - c), points II, III et V de la Loi 263/2010 sur le système unitaire d'assurances retraite avec les modifications et amendements ultérieurs, les personnes assurées dans des systèmes privés d'assurances sociales non-intégrées dans le système public d'assurance retraite, ainsi que les personnes ayant la qualité de retraités n'ont pas l'obligation de déposer la déclaration.

Le formulaire est utilisé pour déclarer les revenus qui constituent la base mensuelle de calcul des cotisations sociales.

Le revenu base de calcul est le revenu déclaré, qui ne peut pas être inférieur à 35% du salaire moyen brut utilisé pour le budget d'assurances sociales d'Etat, sans dépasser l'équivalent de 5 fois ce revenu.

Modalité de remplir et de déposer la déclaration

La déclaration 600 doit être remplie en 2 exemplaires par les contribuables ou par une personne habilitée à les représenter, en inscrivant correctement, sans omissions et en bonne foi les informations prévues dans le formulaire. L'original se dépose auprès des autorités fiscales compétentes et la copie est gardée par le contribuable ou par la personne habilitée.

L'autorité fiscale compétente est celle dans la juridiction de laquelle le contribuable à son domicile selon la loi ou l'adresse où il habite, dans le cas où celle-ci est différente de l'adresse de domicile.

La déclaration concernant le revenu assuré dans le système public d'assurances retraite peut être modifiée par le contribuable de sa propre initiative, par le dépôt d'une déclaration rectificative, en cochant un X dans la case située sur la première page du formulaire.

Toutes les données et les informations prévues dans le formulaire, y compris celles qui ne sont pas changées par rapport à celles inscrites dans la déclaration initiale, sont à remplir dans la déclaration rectificative également.

La déclaration 600 se dépose sur format papier directement au bureau d'enregistrement de l'autorité fiscale ou à l'office postal, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par les autres moyens prévus par la loi.

La date de dépôt de la déclaration est la date où elle est enregistrée auprès de l'autorité fiscale ou la date de dépôt à la poste.

Important!

La déclaration peut être déposée par les moyens électroniques de transmission à distance également. Dans ce cas la date de dépôt de la déclaration est la date de son enregistrement sur le portail, tel que le résultat du message électronique transmis par le système de traitement des informations, à condition que le contenu de la déclaration soit validé.

Autres précisions

Pour l'année 2012, la déclaration se dépose par les personnes mentionnées ci-dessus seulement dans le cas où elles correspondent à une des ces catégories à compter du 1^{er} juillet 2012.

Source: DGFP Vâlcea

INFO – L'ordre pour solder les dettes budgétaires

À compter du 1^{er} novembre l'ordre pour solder les dettes budgétaire est modifié. Ainsi, par exception à la règle, en ce qui concerne les dettes fiscales établies par les inspecteurs fiscaux et les amendes de toute nature, la dette fiscale ou l'amende choisie par le contribuable est soldée en priorité.

La nouvelle réglementation a été établie par l'OG16/2012 pour modifier et amender le Code de Procédure Fiscale.

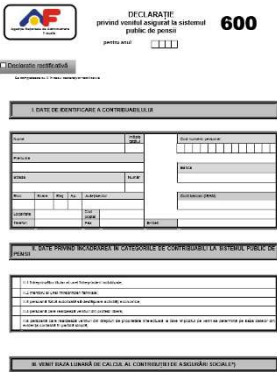
INFO – 30 novembre – jour férié

Nous vous rappelons que selon les dispositions de la Loi 147/2012 pour modifier l'article 139 alinéa (1) de la Loi 53/2003 du Code du Travail (MO 509/2012), 30 novembre, le jour de « Saint André, protecteur de la Roumanie » a été déclaré jour férié.

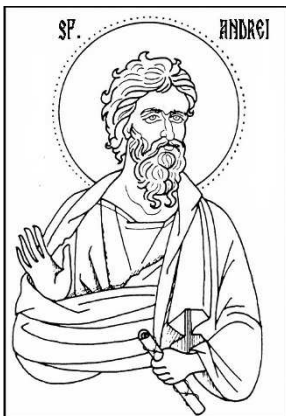
INFO – Les informations obligatoires qui doivent être mentionnées sur les documents/le site de la société

Nous vous rappelons les dispositions de l'article 74 de la Loi 31/1990 des sociétés commerciales, concernant les informations obligatoires qui doivent être mentionnées sur les documents émis par les sociétés commerciales.

La dénomination, la forme juridique, le Siège social, le numéro du Registre du Commerce et le code unique d'enregistrement doivent être mentionnés sur toute facture, offre, commande, tarif et autre document utilisé en commerce, émanant d'une entreprise. Les bons fiscaux émis par les caisses enregistreuses fiscales sont exceptés, car ils comprendront les éléments mentionnés dans la législation en matière.



Qui a l'obligation de déposer le formulaire 600 pour déclarer les revenus assurés dans le système public d'assurances retraite ?



Dans le cas des sociétés à responsabilité limitée (SRL), sur les documents mentionnés ci-dessus, le capital social sera aussi inscrit, et dans le cas des sociétés par actions ou en commandite par actions, le capital social souscrit ainsi que le capital social versé devront être inscrits.

Si la société détient un site internet, les informations mentionnées ci-dessus seront également publiées sur la page internet de la société.

Pratiquement, afin d'éviter les amendes des autorités fiscales, il est nécessaire que sur le site soient affichées les informations suivantes : la dénomination, la forme juridique, le siège social, le code unique d'enregistrement, le numéro du registre du commerce, le capital social.

Une autre exigence légale s'adresse exclusivement à ceux qui exercent des activités commerciales on-line. Ceux-ci ont l'obligation de présenter sur la première page de leur site (la page d'accueil) un lien dirigeant vers l'adresse web officielle de l'Autorité Nationale pour la Protection des Consommateurs, à savoir www.anpc.gov.ro.

Des nombreuses compagnies ignorent ces exigences et elles risquent des amendes jusqu'à 5.000 lei.

INFO – Les catégories de revenus pour lesquels la cotisation d'assurance sociale santé (CASS) est due.

Obligation

Les personnes qui perçoivent des revenus locatifs, des revenus d'investissements, des prix et gains des jeux de hasard, des opérations de fiducie ou d'autres sources ont la qualité de contribuable dans le régime d'assurance sociale santé.

Les personnes qui perçoivent dans une année fiscale des revenus tel que ceux mentionnés ci-dessus paient la cotisation sur tous ces revenus.

La base mensuelle de calcul de la cotisation d'assurance sociale santé ne peut pas être inférieure au salaire minimum brut (700 lei).

Attention!

La CASS n'est pas due pour les revenus mentionnés ci-dessus par les personnes qui perçoivent :

- des revenus des salaires ou assimilés aux salaires
- des revenus sous la forme des indemnités de chômage
- des revenus de la retraite
- des revenus perçus:
 - o des activités indépendantes exercées sous la forme d'une entreprise individuelle (ÎI), entreprise familiale (ÎF), personne physique autorisée (PFA)
 - o des professions libérales
 - o des activités agricoles
 - o des activités indépendantes soumises à la retenue à la source (des revenus des activités exercées en base de contrats/conventions civiles conclus selon le Code Civil, ainsi que des contrats d'agents; des revenus des activités d'expertise comptable et technique, judiciaire et extrajudiciaire; les revenus perçus par une personne physique d'une association avec une personne morale ayant le statut de micro-entreprise, qui ne se constituent pas en personne morale)
 - o les associations sans personnalité juridique entre des personnes physiques résidentes et des personnes morales roumaines en Roumanie ou à l'étranger.

La base de calcul

La base mensuelle de calcul pour:

- Les revenus locatifs:
 - o le revenu net dans les cas où s'appliquent les taux forfaitaires
 - o la norme annuelle de revenu - pour l'activité de tourisme
 - o le revenu net annuel - pour ceux qui déterminent le revenu en régime réel.
- les revenus des investissements - le revenu net
- les revenus des prix et des gains des jeux de hasard – le revenu net déterminé comme différence entre le revenu des prix ou des gains des jeux et le montant représentant revenu non-imposable.
- les revenus des opérations de fiducie – est celle prévue à l'article 42¹ du Code Fiscal.
- les revenus d'autres sources – le revenu brut réalisé.

La cotisation d'assurance sociale santé est établie par l'autorité fiscale par la décision d'imposition annuelle, sur la base des informations de:

- la déclaration concernant les revenus locatifs, du transfert des titres de valeur, autres que les parts sociales et les valeurs mobilières, dans le cas des sociétés fermées, et des opérations de vente/achat de devises à terme, en base de contrat ainsi que toute autre opération de ce type;
- la déclaration d'imposition trimestrielle, pour les revenus perçus des transactions des titres de valeur, autre que les parts sociales et les valeurs mobilières, dans le cas des sociétés fermées;
- la déclaration concernant le calcul et la retenue de l'impôt pour chaque bénéficiaire de revenu;
- la base de données fiscale pour les revenus locatifs, dans le cas où le revenu net est établi par la déduction des frais déterminés en appliquant le taux de 25% sur le revenu brut.

La cotisation d'assurances sociales santé est déterminée l'année suivante, en appliquant le taux individuel de cotisation sur les bases de calcul.

Le paiement de la CASS

Les montants représentant les obligations annuelles de paiement de la CASS établis par la décision d'imposition annuelle sont à payer dans les 60 jours à compter de la date de communication de la décision.

Source: DGFP Vâlcea



Saviez-vous que si vous percevez seulement des revenus des dividendes vous êtes tenus à payer la CASS ?



RAPPEL – Nécessité de documenter les politiques comptables de l'entreprise

Nous souhaitons vous rappeler que selon les dispositions de l'Ordre 3055/2009 pour approuver les Réglementations comptables conformes aux Directives Européennes, toute entité à laquelle cet Ordre s'applique a l'obligation de préparer et de tenir à jour un manuel des politiques comptables utilisées.

Les politiques comptables représentent les principes, bases, conventions, règles et pratiques spécifiques appliquées par une à la préparation et présentation des situations financières annuelles.

Exemples de politiques comptables : la méthode choisie pour l'amortissement des immobilisations, la réévaluation des immobilisations corporelles ou présentation à coût historique, la méthode d'évaluation des sorties de stock, la comptabilité du stock par l'inventaire permanent ou intermittent etc.

Le Gérant/Administrateur doit approuver les politiques comptables pour les opérations effectuées, y compris les procédures propres pour les cas prévus par la loi. Pour les entités qui n'ont pas de Gérant/Administrateur, les politiques comptables sont approuvées par les personnes qui sont chargées de la gestion de l'entité respective.

Ces politiques doivent être élaborées par rapport à la spécificité de l'activité, par des spécialistes dans le domaine économique et technique qui connaissent l'activité réalisée et la stratégie adoptée par l'entité.

La modification des politiques comptables est permise seulement si elle est exigée par la loi où conduit à des informations plus pertinentes ou plus sincères eu égard aux opérations de l'entité. Dans le cas de modification d'une politique comptable, l'entité doit mentionner dans l'Annexe la nature des modifications des politiques comptables ainsi que les raisons pour lesquelles l'application des nouvelles politiques comptables offrent des informations plus crédibles et plus pertinentes afin que les utilisateurs puissent apprécier si la nouvelle politique comptable a été choisie de façon adéquate, l'effet des modifications sur les résultats déclarés pour la période et la tendance réelle des résultats de l'activité de l'entité.

Ne sont pas considérées des modifications des politiques comptables :

- la sélection d'une politique comptable pour des événements ou des transactions qui sont différents sur le fond des événements ou des transactions qui ont eu lieu antérieurement;
- la sélection d'une politique comptable pour des événements ou des transactions qui n'ont pas eu lieu dans le passé ou qui ont été avant immatériels.

Dans l'Ordre 3055/2009, il est stipulé que "sous l'aspect de règles comptables, il doit être pris en compte :

- l'existence d'un manuel de politiques comptables;
- l'existence d'une procédure d'application de ce manuel;
- l'existence de contrôles qui rassurent le respect du manuel "

APEX Team peut vous assister dans la préparation du manuel de procédures comptables en conformité avec les dispositions légales.

RAPPEL – Evaluation des éléments monétaires en devises

N'oubliez pas que depuis janvier 2010, c'est à la fin de chaque mois que les éléments monétaires d'actifs et de passif exprimés en devises (disponibilités, créances, dettes) sont réévalués en utilisant le cours de change communiqué par la BNR le dernier jour bancaire du mois. Ceci s'applique également aux créances et dettes exprimées en RON dont l'encaissement/le décaissement se fait en fonction du cours d'une devise.

Cours de change à utiliser fin octobre 2012 :

1 EUR = 4,5358 RON; 1 GBP = 5,6213 RON; 1 USD = 3,4873 RON; 1 CHF = 3,7550 RON.

AGENDA du mois de NOVEMBRE 2012

Tous les jours, n'oubliez pas de :

- Compléter le Registre de caisse (ou d'imprimer le registre de caisse tenu sous forme électronique)
- Compléter le journal de ventes et le journal d'achats
- Compléter dans le registre électronique des salariés les informations relatives à la déclaration préalable d'embauche ou modification ou cessation d'un contrat de travail, le cas échéant.

A la fin du mois, n'oubliez pas de :

- Compléter le Registre Journal
- Evaluer les éléments monétaires d'actifs et de passif exprimés en devises (disponibilités, créances, dettes) au cours de change communiqué par le BNR le dernier jour bancaire du mois
- Enregistrer à l'Administration Financière les contrats de prestations de services conclus avec des non-résidents au cours du mois, conformément à l'article 8 alinéa 7¹ du Code Fiscal. Dans le cas où un contrat n'est pas conclu par écrit, ce sont les documents qui justifient les prestations effectives de services sur le territoire de la Roumanie (situations de travaux, procès-verbaux de réception, rapports d'activité, études de faisabilité, études de marché, tout autre document probant) qui seront enregistrés au fisc
- Procéder à l'inventaire des stocks si la méthode de l'inventaire périodique est utilisée
- Emettre les dernières factures se rapportant au mois de novembre 2012.

Pour satisfaire aux réglementations en matière de TVA :

- Mentionner sur les documents destinés aux partenaires de l'UE le code d'enregistrement au regard de la TVA
- Vérifier la validité du code d'enregistrement au regard de la TVA figurant sur les factures reçues
- Vérifier le montant de TVA inscrit sur les factures reçues
- Vérifier les mentions afférentes à la TVA (exemple : "taxation inverse", "opération non imposable", etc.)



Le manuel de procédures comptables est une obligation pour toutes les sociétés



- Inscrire sur les factures reçues le montant de la TVA en cas de taxation inverse
- Tenir le Registre pour les biens reçus
- Tenir le Registre de non transfert de biens
- Mentionner dans les contrats avec les partenaires étrangers le cours de change retenu (BNR ou banque commerciale).

En cours du mois, n'oubliez pas

Que mercredi 7 novembre est le dernier jour pour déposer :

- Déclaration de mentions (*changements*) 092 pour changer la période fiscale pour la TVA de trimestrielle en mensuelle au cas où une acquisition intracommunautaire de biens fut effectuée en octobre 2012. A compter d'octobre, la périodicité pour les déclarations de TVA sera mensuelle.

Que lundi 12 novembre est le dernier jour pour déposer :

- Déclaration des sommes encaissées au titre de la taxe hôtelière
- Déclaration de mentions (*changements*) pour annuler l'enregistrement au regard de la TVA dans le cas de personnes imposables enregistrées au regard de la TVA aux termes de l'article 153 du Code Fiscal qui au cours d'une année calendaire ne dépassent pas le plafond d'exonération prévu à l'article 152 du Code Fiscal (formulaire 096).

Que lundi 12 novembre est le dernier jour pour payer :

- Taxe hôtelière
- Taxe sur les services de réclame et publicité

Que jeudi 15 novembre est le dernier jour pour déposer :

- Déclaration INTRASTAT pour le mois d'octobre 2012 (déclaration online normale ou élargie) ;
- Situation des acquisitions et livraisons de produits dans le domaine de l'énergie d'octobre 2012.

Que lundi 26 novembre est le dernier jour pour déposer :

- Déclaration des obligations de paiement envers le Budget d'Etat (**formulaire 100**)* ;
- Déclaration des cotisations sociales, de l'impôt sur le revenu et des états nominatifs des personnes assurées (**formulaire 112**)* ;
- Déclaration de TVA (**formulaire 300**)* ;
- Déclaration spéciale de TVA (**formulaire 301**)* ;
- Déclaration récapitulative des livraisons/acquisitions/prestations intracommunautaires (**formulaire 390**)* afférente au mois d'octobre 2012 ;
- Déclaration informative relative aux livraisons/prestations et aux acquisitions faites au cours du mois d'octobre 2012 sur le territoire de la Roumanie (**formulaire 394**)* ;
- Déclaration des montants résultant des ajustements de TVA (**formulaire 307**) ;
- Déclaration de TVA due par les personnes imposables dont le code d'enregistrement au regard de la TVA fut annulé conformément à l'article 153 alinéa (9) lettre a)-e) du Code Fiscal (**formulaire 311**) ;
- Déclaration des revenus sous forme de salaires de l'étranger obtenus par les personnes physiques qui exercent leur activité en Roumanie et par les ressortissants roumains employés par les missions diplomatiques et les postes consulaires accrédités en Roumanie (**formulaire 224**) ;
- Déclaration des obligations de paiement envers le Fonds pour l'environnement (hormis "écotaxe").

Que lundi 26 novembre est le dernier jour pour payer :

- Les accises ;
- La TVA ;
- Montants dus au compte unique – **Budget d'Etat**
 - o L'impôt sur le pétrole brut et le gaz naturel de production locale ;
 - o L'impôt sur les revenus des non-résidents ;
 - o L'impôt sur les salaires (*séparément pour le Siège Social et chaque établissement secondaire, le cas échéant*) ;
 - o L'impôt sur les revenus des activités indépendantes sous le régime de la retenue à la source ;
 - o L'impôt sur les dividendes versés en octobre 2012 ;
 - o L'impôt sur les intérêts ;
 - o L'impôt sur les autres revenus d'investissements ;
 - o L'impôt sur les retraites ;
 - o L'impôt sur les prix et les jeux de hasard ;
 - o L'impôt sur les revenus obtenus d'autres sources ;
 - o Les versements des employeurs de plus de 50 salariés pour non emploi de personnes handicapées.
- Montants dus au compte unique – Budget des assurances publiques et des fonds spéciaux
 - o Les cotisations aux assurances sociales (*retraite*) ;
 - o Les cotisations aux assurances santé ;
 - o Les cotisations au Fonds pour les congés et indemnités des assurances sociales de santé ;
 - o Les cotisations aux assurances chômage ;
 - o Les cotisations aux assurances accidents du travail et maladies professionnelles.
- Les cotisations au Fonds pour l'environnement (hormis "écotaxe")
- Contribution trimestrielle pour les médicaments pour le 2^{ème} trimestre 2012

NOVEMBRE 2012						
SUN	MON	TUE	WED	THU	FRI	SAT
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

N'oubliez pas
les délais de dépôt
des déclarations et
de paiement des
impôts.



- ☑ Deuxième tranche de 50% de l'impôt sur les revenus de la location à des touristes par les propriétaires de chambres situées dans leur logement propriété personnelle ayant une capacité d'hébergement entre 1 et 5 pièces
- ☑ Deuxième tranche de 50% de la taxe sur les revenus provenant des activités agricoles par les contribuables qui perçoivent des revenus provenant des activités agricoles établis sur la base de norme de revenus;

Que vendredi 30 novembre est un jour férié, Saint André, protecteur de la Roumanie.

Que samedi 1^{er} décembre est la Fête Nationale de la Roumanie !

IMPORTANT

Les déclarations mentionnées ci dessus ainsi que le programme d'assistance pour les compléter peuvent être téléchargés du site du Ministère des Finances : www.mfinante.ro

Les déclarations fiscales annotées * doivent être déposées par des moyens électroniques de transmission à distance par les grands et moyens contribuables et peuvent l'être par les contribuables qui ont opté pour le dépôt online de leurs déclarations et qui détiennent un certificat digital.



INDICATEURS SOCIAUX

Charges sociales 2012	Employeur et Bénéficiaire des activités considérées dépendantes (taux %)	Salarié et Prestataire d'activités dépendantes (taux %)
Assurances sociales (<i>retraite</i>)	20,8 % pour conditions normales de travail 25,8 % pour conditions de travail particulières 30,8 % pour conditions de travail spéciales (assiette plafonnée à un montant représentant le nombre moyen d'assurés au cours du mois pour lequel la cotisation est calculée multiplié par 5 fois la rémunération salariale brute moyenne) ¹	10,5% (assiette plafonnée pour le salarié à 5 fois la rémunération salariale brute moyenne utilisée lors de la préparation du budget des assurances sociales publiques et approuvée par la Loi sur le Budget des assurances sociales publiques, à savoir $5 \times 2.117 = 10.585 \text{ RON}$) ¹ (assiette pour la personne sous convention civile : revenu brut)
Assurances sociales de santé (assises sur le revenu brut)	5,2 %	5,5%
Congés médicaux/indemnités santé (assises sur le revenu brut)	0,85%	
Chômage (assises sur le revenu brut)	0,5 %	0,5%
Accidents du travail et maladies professionnelles (assises sur le revenu brut) ²	0,15% - 0,85 % en fonction du code CAEN de l'activité principale	
Fonds de garantie paiement créances salariales (assises sur le revenu brut) ³	0,25% (seulement sur les salariés sous contrat de travail y compris les retraités)	
Impôt sur le revenu des salaires		16%
Non emploi handicapés (pour les employeurs de plus de 50 salariés)	4 *50% salaire minimum pour l'économie (700 RON) pour chaque 100 salarié	
Valeur faciale à compter de mars 2011 du Ticket Repas soumis à l'impôt sur le revenu	9 RON	
Salaire minimum pour l'économie (brut) aux termes de la Décision du Gouvernement 1225/2011	700 RON	
Diurne déplacement en Roumanie Pour les salariés du secteur public Pour les salariés du secteur privé (*2,5)	13 RON 32,50 RON	

Note 1 : La cotisation à la retraite est également due pour les périodes au cours desquelles l'assuré bénéficie de congés médicaux et d'indemnités des assurances sociales de santé. Pour ces périodes, l'assiette est 35% de la rémunération salariale brute moyenne correspondant au nombre de jours ouvrés de l'arrêt de travail.

Note 2 : La cotisation pour les accidents du travail et maladies professionnelles est également due pour les périodes au cours desquelles l'assuré bénéficie de congés médicaux et d'indemnités des assurances sociales de santé. Pour ces périodes, l'assiette de calcul est le salaire de base minimum brut dont le paiement est garanti au plan national correspondant au nombre de jours ouvrés de l'arrêt de travail.

Note 3 : La cotisation au fonds de garantie de paiement des créances salariales est due également sur les indemnités des assurances sociales de santé mais seulement pour les 5 premiers jours d'incapacité supportés par l'employeur ainsi que sur les indemnités pour incapacité temporaire de travail suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle mais seulement pour les 3 premiers jours d'incapacité supportés par l'employeur.

Attention ! Les revenus versés à une personne qui réalise une activité considérée dépendante (exemple : PFA "captive", ou qui remplit au moins 1 des 4 critères de requalification mentionnés dans l'OUG 82/2010) font l'objet d'un "Etat de paiement" distinct et sont inclus dans la déclaration 112.

56, boulevard Dacia
Secteur 2, Bucarest
020061 (Roumanie)

Téléphone: +40 (0)31 809 2739
Téléphone: +40 (0)74 520 2739
Fax: +40 (0)31 805 7739
E-mail: office@apex-team.ro

www.apex-team.ro

**Notre mission : apporter à nos clients
de la valeur ajoutée**

APEX Team dispose d'une équipe formée par des comptables expérimentés, disponibles pour assister les clients et leur offrir les services attendus d'un cabinet d'expertise comptable de qualité. Nos collaborateurs sont disponibles pour partager le savoir-faire et l'expérience acquise dans l'une de plus grandes sociétés internationales dites « Big 4 », ayant pour clients de nombreuses sociétés étrangères établies en Roumanie dans différents domaines d'activités.

L'équipe comprend des experts comptables français et roumains spécialisés dans l'assistance à la fonction comptable de l'entreprise ainsi qu'un groupe de consultants dédiés à la gestion de la paie. Fournir de la valeur ajoutée est notre motto.

APEX Team peut offrir la gamme complète des services comptables, gestion de la paie et conseil en fonction des besoins identifiés :

- ☑ Tenue de la comptabilité et préparation des déclarations fiscales, situations comptables, rapports destinés au management ou à la société mère
- ☑ Gestion de la paie et services connexes
- ☑ Assistance comptable périodique
- ☑ Conseil comptable et fiscal « on line »
- ☑ Conseil et assistance dans la préparation du dossier de prix de transfert
- ☑ Assistance dans la mise en place et le démarrage de nouvelles activités
- ☑ Assistance dans l'implémentation de ERP
- ☑ Formation professionnelle en comptabilité et en gestion du personnel